



George
PAU-LANGEVIN

Députée de la 15^{ème} circonscription de Paris
Ancienne ministre

La rentrée en question

EDITO

La rentrée n'a pas donné lieu à des dysfonctionnements majeurs et la presse s'est montrée plutôt bienveillante pour le nouvel occupant de la rue de Grenelle. Il est certain que Jean Michel Blanquer connaît bien son sujet et arrive à ce poste avec une solide expertise, mais aussi un certain nombre d'opinions bien arrêtées sur nombre de questions.

Bien sûr les efforts de recrutement et de formation effectués durant les années antérieures, conjugués avec les évolutions démographiques ont contribué à détendre l'atmosphère.

Mais pour autant, on peut s'inquiéter de voir le ministre, sans ouvrir véritablement les débats, défaire petit à petit et sans évaluation préalable, les réformes impulsées durant la période antérieure par Vincent Peillon et Najat Vallaud Belkacem.

Or, selon toutes les études dont nous disposons, notre pays est celui où les inégalités entre élèves au sein de l'École de la République est une des plus fortes. La France est un pays où l'écart entre les résultats des élèves issus de milieux socio-économiques favorisés et ceux des élèves issus de milieux défavorisés est fort important. L'action de la puissance publique nous semble devoir s'efforcer de faire reculer ces inégalités en améliorant notamment les conditions d'apprentissage des plus modestes. Or, les réformes annoncées, retour sur la réforme des rythmes éducatifs, retour aux classes bi langues, ne nous semblent pas aller dans le bon sens.

Dans le 20^{ème} arrondissement, des établissements situés à quelques centaines de mètres les uns des autres ont un nombre d'élèves issus de milieux défavorisés qui varie sensiblement. Or, la mixité sociale en milieu scolaire est un facteur essentiel du vivre-ensemble. En quoi les réformes proposées aujourd'hui peuvent-elles améliorer la nécessaire mixité ?

Par ailleurs il est surprenant d'entendre relancer la querelle sur la méthode globale qui n'est plus guère utilisée pour apprendre à lire. De même, des études fort sérieuses ont mis en cause l'organisation des temps de l'enfant dans notre pays où les apprentissages sont concentrés sur des journées trop longues, en nombre insuffisant, il est surprenant de revenir en arrière sur la réforme des rythmes qui, après une période conflictuelle, avait trouvé sa place dans le paysage éducatif.

Enfin, on ne saurait trop s'alarmer de la suppression des contrats aidés qui va priver les écoles de concours précieux, soit pour épauler les directeurs, soit pour prendre soin des jeunes élèves handicapés, soit pour animer la vie scolaire. Les municipalités pourront difficilement les remplacer avec des contrats de plein exercice. S'ouvre donc pour les associations partenaires de l'école, sportives ou culturelles une période de forte incertitude. Le groupe Nouvelle Gauche a donc obtenu la nomination d'une mission d'information sur le sujet.

Quelle pédagogie pour accompagner les vaccins obligatoires ?



© PHOTO DMITRY NAUMOV

Question écrite n° 2137 de Mme George Pau-Langevin

Mme George Pau-Langevin attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'extension des obligations vaccinales de 3 à 11 vaccins pour les enfants. La décision en ce sens de la ministre de la santé suscite de l'incompréhension et d'abondantes controverses. Dans les faits, 70 % des enfants sont vaccinés contre les huit maladies dont le vaccin va devenir obligatoire, et reçoivent donc 10 injections étalées sur 2 ans. En effet, depuis 2008, le seul vaccin obligatoire contre la diphtérie, le tétanos et poliomyélite (DTP), n'est plus commercialisé et les laboratoires l'associent à d'autres vaccins recommandés sous forme

de vaccins polyvalents. En février, le Conseil d'État a sommé le Gouvernement de corriger cette incohérence. Alors que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que la couverture vaccinale doit dépasser 95 % de la population pour éradiquer une maladie, en France ce taux se situe aujourd'hui entre 70 % et 85 % selon les vaccins et on observe la réapparition de certaines épidémies telles que la rougeole, qui a causé la mort de 10 personnes en France depuis 2008. Certes, la vaccination représente l'une des inventions sanitaires préventives les plus efficaces et fiables mais une insuffisance d'informations alimente les craintes sur ses risques. Dans ce contexte de défiance exprimée à l'égard des éventuels effets indésirables liés aux vaccins ou à leurs adjuvants, elle lui demande quelles seront les actions du Gouvernement en termes d'information et de pédagogie pour accompagner cette mesure.

La Constitution française protège les libertés individuelles mais aussi l'intérêt de santé publique. C'est à ce titre que le conseil Constitutionnel a rappelé en 2015 que la protection de la santé publique permettait de rendre obligatoires des vaccinations. Une telle obligation relève de la compétence du législateur. L'obligation vaccinale étant justifiée uniquement par l'intérêt de santé publique, seul un motif médical doit pouvoir permettre de se soustraire à une telle obligation. Au-delà de la question juridique et plus précisément constitutionnelle, autoriser des personnes à se soustraire à cette obligation pour des motifs de convenance personnelle, qu'ils reposent sur des craintes, sur des risques d'effets indésirables ou sur des théories plus irrationnelles, serait de nature à compromettre l'objectif recherché et le message de santé publique lui-même. La très grande

Réponse du Ministère

majorité des sociétés savantes et de nombreux professionnels de santé ont soutenu cette démarche. Cependant, certains de nos concitoyens expriment encore certaines craintes qui sont entendues. Une campagne de communication à destination du grand public, et en particulier des jeunes parents, sera lancée prochainement. Elle vise à expliquer l'importance de la vaccination pour la santé publique et à rassurer sur la sécurité des vaccins. Enfin, le débat parlementaire et les questions issues de la représentation nationale seront également une opportunité de dialogue et d'échange dans un esprit démocratique. Ce débat doit permettre de lever les doutes et d'apaiser les craintes envers cette mesure qui répond à un enjeu de santé publique majeur.

Les Ateliers de Ménilmontant



Comme chaque année les Ateliers de Ménilmontant nous ont ouvert leurs portes du 29 septembre au 2 octobre 2017. Là où la créativité bouillonne et où l'imagination a pris le pouvoir. J'ai visité les ateliers et y compris quelques-uns avec le Président François HOLLANDE, nous avons posé mille questions et j'ai farfouillé parmi les dernières œuvres. Lors des prochaines éditions, je vous invite vivement à vous renseigner et à parcourir le trajet qui vous est proposé et qui sait, vous allez peut-être découvrir que votre voisin du 4ème est un incroyable dessinateur ou qu'un génie de la peinture se cache au coin de votre rue.



Souvenirs de la Grande Guerre

Durant deux jours en cette mi-novembre brumeuse et pluvieuse à souhait, les manifestations en souvenir de la Grande Guerre se sont succédées.

D'une part, comme chaque année, au Père Lachaise, un hommage aux combattants étrangers européens qui sont venus prêter main forte à la France.

Par ailleurs le spectacle de Jean-Paul Farré, quelque peu sceptique sur l'utilité de toutes ces morts, nous touche car il évoque la petite balle qui a tué son grand père et par suite changé la vie de son père et donc de toute sa famille.

Le film coup de poing d'Albert Dupontel, Au revoir là-haut, dénonce le drame des gueules cassées, ces jeunes défigurés par les combats, le sentiment d'absurdité ressenti pour tous ceux qui ont été touchés quelques jours avant la fin des hostilités, plus la dénonciation des trafics qui ont accompagné la fin de la guerre.

Ce film fait resurgir à ma mémoire la visite effectuée il y a quelques semaines au Chemin des Dames, ce haut lieu de combats où durant plusieurs années, français et allemands se sont affrontés, au prix de pertes humaines innombrables.

Une véritable boucherie s'y est déroulée, car les généraux français Nivelle puis Mangin ont voulu en faire un symbole de la possibilité pour l'armée française d'empêcher les allemands d'avancer vers la région parisienne. Pourtant, sur place, on voit l'impossibilité de la tâche puisque les allemands étaient installés en haut

d'une crête, donc toute équipe qui se lançait à l'assaut de celle-ci était décimée inéluctablement. Sont en première ligne dans l'offensive du 16 avril 1917, les troupes coloniales, surtout les sénégalais et les zouaves qui seront des milliers à disparaître dans cette entreprise désespérée.

Après des semaines, les soldats commencent à se rebeller contre un commandement qui fait peu de cas de leur vie, mais ce désespoir n'est pas entendu et au contraire, ce sont des exécutions pour l'exemple qui sont ordonnées. Plus de 3000 condamnations ont été prononcées par les tribunaux militaires. La question de leur réhabilitation depuis longtemps fait débat, mais pour l'opinion publique, la cause est entendue avec la popularité de la chanson dite de Craonne ;

*Adieu la vie, adieu l'amour,
Adieu toutes les femmes
C'est bien fini, c'est pour toujours
De cette guerre infâme
C'est à Craonne sur le plateau
Qu'on doit laisser sa peau
Car nous sommes tous condamnés
Nous sommes les sacrifiés.*

Cette chanson de révolte résonne encore aujourd'hui pour dire l'horreur et l'absurdité de la guerre. Une raison de plus pour soutenir la construction européenne !

Je suis membre d'un groupe de travail sur l'ouverture et le rayonnement de l'Assemblée nationale à la société et son rayonnement scientifique et culturel. Il s'agit en fait de voir comment faire mieux comprendre aux citoyens la réalité du travail du député et de sortir des caricatures ou

des schémas simplistes qui ont si souvent cours sur ce point.

Le groupe de travail a entendu différentes personnalités ; il en résulte un nombre certain de propositions. Il est prévu de tenir une réunion de travail sur le rapport les 22 et si besoin 27 novembre pour un dépôt

de rapport vers le 4 décembre. Si vous avez des idées, des observations ou des suggestions sur toutes ces propositions, elles seront bienvenues, surtout pour tout ce qui concerne les nouveaux moyens de communication, vous pouvez m'envoyer vos propositions à : georgepaulangevin@gmail.com



Budget 2018 de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche me semble un des plus importants, car il s'agit de l'avenir que nous préparons pour notre jeunesse et donc pour notre pays.

Les crédits de ce budget sont en hausse mais l'essentiel de celles-ci, est la conséquence des mesures votées ou des engagements pris précédemment. Les dernières projections laissent prévoir 28000 étudiants supplémentaires entre 2017 et 2018, soit 350 000 étudiants d'ici à 2025. Les augmentations prévues suffisent à peine à absorber la hausse démographique.

Sur l'accès à l'université, le tirage au sort n'est pas satisfaisant, sa suppression nous convient.

La priorité est en effet de réduire l'échec en première année

de licence. Seuls 27% des étudiants décrochent leur licence en trois ans et 39% en quatre ans, tandis que les 61% restants, abandonnent ou se réorientent. Ce taux d'échec est plus élevé encore pour les bacheliers technologiques et professionnels, qui ne sont respectivement que 7% et 2% à valider leur licence en trois ans.

Nous connaissons la principale cause d'engorgement des universités : les bacheliers généraux cherchent en IUT un encadrement qu'ils ne trouvent pas en licence ; ainsi, ils évincent leurs condisciples des voies technologiques, ou professionnelles. Il y a 116 000 étudiants inscrits en IUT soit 4,47% des étudiants alors qu'il y a eu 857 000 candidatures. Il conviendrait donc de les augmenter sensiblement.

Quant à la recherche, son budget a été « maintenu » depuis dix ans quand celui de l'Allemagne a augmenté de 75 %. Cette année, il stagne à nouveau. Or, les investissements dans la recherche aujourd'hui engendrent les richesses, les réussites et les Prix Nobel de demain. Pour cela, il faut améliorer la carrière des chercheurs.

Le budget ne me semble pas à la hauteur des besoins.

Me contacter

PAR INTERNET

E-mail : georgepaulangevin@gmail.com

Twitter : [@Pau_Langevin](https://twitter.com/Pau_Langevin)

Facebook : [georgepaulange20](https://www.facebook.com/georgepaulange20)

Site : www.georgepaulangevin.fr

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

SANS RENDEZ-VOUS (*) :

Les Mardis de 14h00 à 16h00
Les Mercredis de 10h00 à 13h00

Au 8, rue de la Cour des Noues 75020 Paris

Merci de bien vouloir vous présenter à la permanence au moins 15 min avant la fermeture.

() : Pour toute personnes souhaitant obtenir un soutien dans une démarche personnelle, problème de logement, situation administrative etc..*

Madame PAU-LANGEVIN reçoit SUR RENDEZ-VOUS ():**

Les Jeudis après-midi

*(**) : Pour obtenir un rendez-vous, nous vous invitons à formuler votre demande motivée impérativement soit :*

- **par mail** : georgepaulangevin@gmail.com

- **par courrier** : 8, rue de la Cour des Noues 75020 Paris

Ne pas oublier d'y transmettre vos coordonnées.

MON ÉQUIPE

A MA PERMANENCE DANS LE 20^e

Margaux Wagner

8, rue de la Cour des Noues
75020 PARIS
Tél. : 01.43.15.61.24

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**Jean F Bourdeau
Ruben Rabinovitch**

126, rue de l'Université
75007 PARIS
Tél. : 01.40.63.68.58

MES FONCTIONS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- Membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation.
- Vice-Présidente du groupe France-Inde.
- Membre suppléante du Conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel.
- Membre de la Délégation aux outre-mer.
- Membre du Groupe de travail sur l'ouverture de l'Assemblée nationale à la société et son rayonnement scientifique et culturel.
- Membre du Groupe de travail sur les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024.

A VOTRE ÉCOUTE

Pour les citoyens de la 15e circonscription de Paris, il est pour moi possible de déposer une proposition de loi ou un amendement sur un texte législatif, d'adresser une question écrite ou orale à un membre du Gouvernement. J'ai la possibilité de parrainer des visites à l'Assemblée nationale et de vous permettre d'assister à une séance publique.